

ACTIONS DU CCAS

Les actions du CCAS de la commune continuent.

Afin d'accompagner les familles qui sont en demande, une distribution de colis bimestriels perdurent sur la commune.

Pour vous s'inscrire, vous devez remplir les conditions suivantes:

Être âgé de 70 ans au minimum

Ne pas être imposable

Être inscrit sur les listes électorales de la ville

Pour valider votre inscription, vous devrez fournir un avis de non imposition auprès du service du CCAS.

MAIRIE DE JOUARRE

Place Auguste Tinchant

77640 JOUARRE

01 60 24 26 26

Nous contacter
Nous utilisons des cookies pour vous garantir la meilleure expérience sur notre site. Si vous continuez à utiliser ce dernier, nous considérerons que vous acceptez l'utilisation des cookies. Pour plus d'informations, rendez-vous sur [cliquez ici](#).

Accepter

Copyright 2021 Mairie de Jouarre